

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Rapport public original

Date d'émission du rapport : 16 avril 2024

Numéro d'inspection : 2024-1008-0001

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : DTOC II Long Term Care LP, par son associé commandité, DTOC II Long Term Care MGP (société en nom collectif) ainsi que des partenaires de celui-ci, DTOC II Long Term Care GP Inc. et Arch Venture Holdings Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Établissement de soins de longue durée Champlain, L'Original

Inspectrice principale
Lisa Kluke (000725)

Signature numérique de l'inspectrice

Lisa Kluke

signé numériquement par Lisa Kluke
Date : 2024.04.19 09:14:11 -04'00'

Autres inspectrices ou inspecteurs

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 3-4 et 8-9 avril 2024

L'inspection concernait :

- les registres n° 00109425 et n° 00111433 ayant trait à des éclosions déclarées qui avaient affecté toutes les personnes résidentes du foyer.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services d'hébergement

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : **l'alinéa** 19 (2) c) de la LRSLD (2021)

Services d'hébergement

Par. 19 (2). Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

c) le foyer, l'ameublement et le matériel sont entretenus de sorte qu'ils soient sûrs et en bon état.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que le foyer, l'ameublement et le matériel, tel que les mains courantes en bois, fussent entretenus de sorte qu'ils soient sûrs et en bon état.

Justification et résumé :

Cette inspection concernait les cinq incidents critiques d'éclotions qui ont eu lieu au foyer, d'août 2023 à mars 2024, afin d'examiner les pratiques de prévention et de contrôle des infections. On a remarqué dans le foyer, des mains courantes en bois qui n'étaient pas entretenues de sorte qu'elles fussent en bon état, car le vernis était effacé par l'usure et laissait voir la surface du bois brut. La surface du bois brut que l'on remarquait des deux côtés du couloir de l'aile réservée aux personnes résidentes n'avait pas de couche de vernis, car il avait été usé ce qui laissait le bois à nu en tant que surface à contacts fréquents non étanche.

Une aide-ménagère ou un aide-ménager a indiqué que ces mains courantes en bois étaient assez utilisées, c'est pourquoi le vernis était parti et l'on remarquait le

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

bois poreux au-dessous, car on utilisait un produit désinfectant plus puissant pour nettoyer les surfaces à contacts fréquents dans le cadre des pratiques de prévention et de contrôle des infections.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

La ou le responsable des services de l'environnement a indiqué avoir fait l'acquisition de nouvelles mains courantes, toutefois elles ne figuraient pas encore au calendrier de maintenance parce qu'il y avait d'autres priorités d'entretien.

Ne pas avoir des mains courantes étanches présentait un risque pour la prévention et le contrôle de la croissance des bactéries aux endroits dont les surfaces n'étaient pas étanches, ce qui pouvait provoquer une contamination croisée infectant les personnes résidentes, les visiteurs et le personnel du foyer.

Sources : Observation des mains courantes des zones réservées aux personnes résidentes, et entretiens avec une aide-ménagère ou un aide-ménager et avec la ou le responsable des services de l'environnement. [000725]